EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20261027-2026D072-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D072

Pacte Finistère 2030 – Volet 1 : demande de subvention pour les travaux de toiture et d'isolation d'un bâtiment communal à usage commercial

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 21/10/2026
Présents : Pierre LE GOFF, André NEDELEC, Maryannick PENN, Jérémy LAINE, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Catherine BARON, Sébastien BOUGET, Isabelle CHAILLOU, Fleur GUERIN, Stéphane GRASSIN, Maxime LESTRUHAUT, Géraldine MERRET, Alain TIRILLY
Absents/Excusés : Sylvie RICOU pouvoir à Sébastien BOUGET, Patrick JAOUEN
Secrétaire de séance : Maxime LESTRUHAUT
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13 Votants : 14 Procurations : 1

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
VU le dispositif départemental « Pacte Finistère 2030 – Volet 1 » ;

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune envisage de réaliser des travaux de réfection de la toiture et d'isolation d'un bâtiment communal à usage commercial en 2027.

Ces travaux ont pour objectif d'assurer la pérennité du bâtiment et d'améliorer sa performance énergétique.
Afin de contribuer au financement de cette opération, la commune souhaite solliciter une subvention auprès du Département du Finistère au titre du dispositif « Pacte Finistère 2030 – Volet 1 ».

Le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement sont établis comme suit :

Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant prévisionnel**	
Acquisition des murs de la boulangerie	123 000 €	Subvention du Département – Pacte Finistère 2030, volet 1	20 000 €	9,52 %
Travaux de réfection de la toiture et d'isolation	87 000 €	Aide de Morlaix Communauté	50 000 €	23,81 %
		Autofinancement communal	140 000 €	66,67 %
Total des dépenses HT	**210 000 €**	**Total des recettes**	**210 000 €**	100 %

Le plan de financement sera ajusté en fonction des dépenses définitives et des subventions effectivement accordées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER le projet de travaux de réfection de la toiture et d'isolation du bâtiment communal à usage commercial, ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
DE SOLLICITER une subvention de 20 000€ auprès du Département du Finistère au titre du dispositif « Pacte Finistère 2030 – Volet 1 ».
D'AUTORISER le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention, ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.
DE PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF